

Département de Meurthe & Moselle

Date de la convocation et de l'affichage : 29 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

L'an deux mille vingt six, le huit juillet, le conseil municipal de la commune nouvelle de VAL de BRIEY, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de la commune déléguée de Briey (grands salons), sous la présidence de Monsieur Christophe ROOS.

Présents :

AUDOINE Nancy – BERTIN Lola – BRUNORI Pierre – DE MICHELI Sylvie – HOUDART Bruno – HIRTZBERGER Marie-France – HUBERT Laurent – JACOB Julie – JOSSET Elodie – JOURDAN Vincent – KEIM Jean – KREDER-VALES Catherine – MABELLINI Claude – MUSATO Lydia – PIERRAT Christine – ROCHÉ Lucille – ROCHÉ Thierry – ROOS Christophe – SIMONNET Marie-Paule – TILLY Cindy – TRESSEL Eric – TRINOLI-BOARIN Tacyana – STRUK Fabien – WEINMANN Guy – WOLTER Myriam – ZSCHIESCHE Jean-Philippe.

Absents excusés :

- BAF Véronique donne procuration de vote à KEIM Jean
- CADETE Vanessa donne procuration de vote à BERTIN Lola
- CORNILLE Emmanuel donne procuration de vote à KREDER-VALES Catherine
- DRAYTON Joëlle donne procuration de vote à ROOS Christophe
- TABOZZI Marina donne procuration de vote à STRUK Fabien
- WEBER Frédéric donne procuration de vote à HUBERT Laurent

- LEGEAY Alain

Secrétaire de séance : Lola BERTIN

- ▽ Le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 10 juin 2026 est approuvé à l'unanimité
- ▽ L'ordre du jour du conseil municipal du mercredi 8 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité

~~~~~

**PROPOS LIMINAIRES DE MONSIEUR LE MAIRE DE VAL DE BRIEY**

**1<sup>er</sup> Point :** « Je souhaite porter à votre connaissance, pour celles et ceux qui ne le savent pas encore, que j'ai été élu Président du Conseil de Surveillance du CH Maillot, à 5 voix contre 4, et 4 voix se sont reportées sur l'autre candidat, le représentant du Département et Maire de Joeuf. Je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont félicité et qui m'ont témoigné leur soutien. Nous aurions gagner ici à ce conseil à faire corps pour soutenir la candidature du Maire de Val de Briey. Beaucoup l'ont fait y compris des personnes dans l'opposition. Mais pas tous. Certain se sont tus pour ne pas soutenir le Rassemblement National. D'autres l'ont clairement et même subtilement soutenu le Maire de Joeuf. Je vais m'adresser à Madame la Chef de file macroniste qui a préféré soutenir mon opposant Lfiste, le Maire de Joeuf. D'ailleurs, votre mentor, l'ex-sénatrice macroniste et Maire de Villerupt en a fait de même. C'est assez incompréhensible que votre haine envers le RN vous pousse dans cette posture d'opposition systématique et j'ose dire de trahison envers votre commune. Préférer le Maire de Joeuf plutôt que celui de Val de Briey. »

Catherine VALES prend la parole : « Vous me permettez de répondre ? »

Christophe ROOS : « oui je vous répondrai dans les questions diverses. Là, ce sont les propos liminaires du Maire de Val de Briey mais je vous permettrai de répondre, bien évidemment. »

2<sup>ème</sup> point : « Val de Briey a maintenant un club de basket. Suite aux discussions que nous avons mené et je tiens à remercier le Maire de Valleroy, Monsieur LAMORLETTE ainsi que le Président, Monsieur VICINI. Nous avons effectivement et cela a été voté dimanche matin lors de l'Assemblée Générale du Club de Valleroy, qui deviendra, dès que cela sera validé par les instances de basket, le Club de Valleroy-Val de Briey avec un changement de logo et de mascotte. Une équipe seniors va démarrer le championnat en septembre, c'est une première. Une table de marque sera installée à la salle Merkel, d'ailleurs mon adjointe aux finances a validé l'achat. Des matchs auront lieu le dimanche à Val de Briey. »

3<sup>ème</sup> point : « Autre bonne nouvelle, Le conseil municipal des jeunes va être remis en place. Il sera relancé dès la rentrée de septembre. Il n'y aura plus qu'un seul conseil construit sur le poids respectif de nos quatre écoles élémentaires concernées. Ce conseil sera composé de 20 jeunes du CM1 et CM2. »

4<sup>ème</sup> point : « Ensuite, un point de vigilance qui est important. L'épicerie sociale du CCAS. L'ancienne majorité avait fait le pari de déplacer cette épicerie sociale qui était auparavant aux Petits Hauts, vers le centre. Je dois dire que nous avons reçu une pétition de l'intégralité des bénéficiaires en nous informant que le local n'était pas adapté, les fruits et légumes pourrissaient à cause de la chaleur dans ses nouveaux locaux et qu'il y faisait beaucoup trop chaud. Pour m'y être rendu moi-même en avril dernier, avec 20 degrés dehors, je n'ai pu que constater que dans l'épicerie, il faisait presque 30 degrés. Donc il est vrai que les fruits et légumes, avec cette chaleur, ne peuvent se conserver. De plus et ce qui est important, nous avons été alerté par les services de la DIGIFIP de plusieurs problèmes liés à la régie et à la non-gestion des stocks. Donc on ne peut pas savoir ce qui rentre et ce qui sort. Cela ne figure dans aucun registre. De plus, des vols ont été commis. Actuellement, il n'y a plus que 14 familles donc c'est une chute importante. Nous devons donc réfléchir à une nouvelle façon de travailler, d'assurer le suivi et le soutien de nos bénéficiaires de façon plus efficace. Ce qui est certain, c'est que l'épicerie sociale ne peut pas rester à cet endroit et que son fonctionnement doit drastiquement changer. Ce qui implique une restructuration de cet outil. »

*Si vous voulez que l'on revienne sur certains points de mes propos liminaires, on le fera, comme je l'ai indiqué à Madame VALES, lors des questions diverses. »*

## 01. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 27 FEVRIER 2017 RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Val de Briey en date du 27 février 2017,  
**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Val de Briey en date du 12 avril 2018,

Le conseil municipal de la commune a, par délibération en date du 27 février 2017, décidé la mise en place d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) composé de 2 parties, l'IFSE, versée mensuellement et le CIA, versé annuellement et qui rétribue la partie « Engagement » de ce RIFSEEP.

Ces primes étaient limitées par des plafonds légaux maximum figurant en annexe de la délibération susvisées.

**CONSIDERANT** la nécessité de faire face en 2026 à de fortes contraintes budgétaires,

**CONSIDERANT** que les efforts consentis doivent principalement porter sur les agents les mieux rémunérés de la collectivité,

**ATTENDU** l'avis du comité social territorial,

**Avant le vote du point 1, Monsieur le Maire souhaite apporter des précisions :** « J'en avais déjà parlé la dernière fois, mais je vais vous dire quelques mots quand même. Donc, il y a plusieurs catégories de personnel. Des catégories C qui représentent 90 % de nos effectifs, des catégories B, qui sont des catégories intermédiaires et des catégories A qui sont des personnes avec de fortes responsabilités. Vous avez, figurant sur la délibération les plafonds annuels des catégories A. Cette catégorie est découpée en 4 groupes. Nous avons réfléchi un peu à la question. En diminuant le plafond annuel d'environ 10 000 euros, je parle de l'IFSE pardon, et en passant de 36 210 euros pour le groupe 1 à 26 500 euros, cela représente 10 000 euros annuellement. On souhaite proposer le changement uniquement sur les plafonds impactant les catégorie A. Bien sûr, on ne touche pas aux catégories B, et ni aux catégories C qui sont les agents avec les salaires les plus petits. En votant cette modification, et en passant de 36 210 à 26 500 euros annuellement, on va impacter seulement 3 agents de nos 6 agents de catégorie A. Avec les économies qui seront faites sur les 3 personnes de catégorie A impactées par ce changement de plafond, on va réussir à donner environ 100 euros brut par mois à une trentaine d'agents et à peu près 50 euros brut par mois à un peu plus d'une dizaine d'agents de catégorie C. C'est une opération blanche, nous donnons moins à certains agents, et je vous rassure, ils ne sont pas malheureux, pour effectivement revaloriser les catégories C. Nous n'avons pas revalorisé tout le monde notamment pas les agents qui viennent d'arriver et qui seront revalorisées l'année prochaine. »

**Christine PIERRAT prend la parole :** « Pourquoi l'avoir annulé ce point en juin et le remettre aujourd'hui à l'ordre du jour de ce conseil. »

**Christophe ROOS :** « Effectivement, j'aurais dû commencer par là. Le Conseil Social et Territorial est composé de deux collèges, le collège des élus et le collège des agents. Lors du premier vote en juin, le collège des élus a voté pour mais celui des agents, contre. Je précise que le collège des agents est représenté par la CGT. C'est pour cette raison que nous avons dû reporter cette question lors du précédent conseil. Lorsqu'il y a un vote où les deux collèges ne sont pas d'accord, il faut le repasser une 2<sup>ème</sup> fois, ce qui a été fait dans les temps impartis. Le résultat a été strictement le même. Je conclus en disant que le CST doit être consulté bien sûr, mais qu'il n'a qu'un avis consultatif. »

**Jean-Philippe ZSCHIESCHE :** « Afin d'avoir plus de précisions au niveau de la tarification mensuelle. Cela veut dire que c'est à peu près un déblocage de 20 000 euros qui partent sur la catégorie C ? C'est énorme. »

**Catherine Vales :** « Pour préciser notre vote, comme le collège des agents a voté contre, nous nous abstiendrons. »

**Christophe ROOS :** « On a quand même la seule CGT de droite à Val de Briey, c'est quant même formidable ». »

**Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés et 6 abstentions (Catherine KREDER-VALES-Emmanuel CORNILLE-Nancy AUDOINE- Marie-France HIRTZBERGER-Vincent JOURDAN-Sylvie DE MICHELI) :**

- **MODIFIE** l'annexe 1 de la délibération du 27 février 2017 comme suit :

## DÉLIBÉRATION 27 02 2017

| Cadres d'emplois                           | Planchers annuels IFSE              | Groupe   | Plafonds annuels |      |
|--------------------------------------------|-------------------------------------|----------|------------------|------|
|                                            |                                     |          | IFSE             | CIA  |
| Attaché territorial, ingénieur territorial | 1 <sup>er</sup> grade : 1750 euros  | Groupe 1 | 36210            | 6390 |
|                                            |                                     | Groupe 2 | 32130            | 5670 |
|                                            | 2 <sup>ème</sup> grade : 2500 euros | Groupe 3 | 25500            | 4500 |
|                                            |                                     | Groupe 4 | 20400            | 3600 |

## MODIFICATION PROPOSÉE

| Cadres d'emplois                           | Planchers annuels IFSE              | Groupe   | Plafonds annuels |      |
|--------------------------------------------|-------------------------------------|----------|------------------|------|
|                                            |                                     |          | IFSE             | CIA  |
| Attaché territorial, ingénieur territorial | 1 <sup>er</sup> grade : 1750 euros  | Groupe 1 | 26500            | 4500 |
|                                            |                                     | Groupe 2 | 24000            | 4000 |
|                                            | 2 <sup>ème</sup> grade : 2500 euros | Groupe 3 | 21500            | 3500 |
|                                            |                                     | Groupe 4 | 19000            | 3000 |

- **DÉCIDE** que cette mesure sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

## 2-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A OBJET : SOCIAL – CULTUREL – ECONOMIQUE ET PATRIOTIQUE

La Charte Fondatrice de la commune nouvelle fixe notamment comme objectif de maintenir une relation de proximité entre la commune nouvelle et les associations et partenaires agissant sur le périmètre du territoire des communes historiques pour une démocratie participative et associative, ferment d'une cohésion sociale forte.

La commune de Val de Briey souhaite apporter son soutien financier pour l'année 2026 à plusieurs associations qui en ont fait la demande, selon le tableau ci-dessous.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Val de Briey en date du 27 février 2017 relative aux modalités d'attribution des subventions aux associations,

**VU** la délibération du conseil municipal du 29 avril 2026 adoptant le BP 2026,

**Avant le vote du point 2, Catherine VALES prend la parole :** « Du coup, je voudrais revenir sur les questions que je vous ai posé, Madame BERTIN, lors de la séance du précédent conseil municipal concernant la liste des mails que vous avez adressé aux associations et revenir aussi sur le festival de jazz ».

**Lola BERTIN :** « Je vais commencer par les subventions que vous avez alloué en 2025 à 25 associations sans que celles-ci n'aient déposé de dossier. Pour l'association Chœur et Orchestre : 1 00 euros, Association Charles de Gaulle : 100 euros, Briey Moto Evasion : 300 euros, Centre de Sauvegarde de la Faune et la Flore : 300 euros, Cercle Généalogique : 150 euros, Association des Anciens combattants de Mance et Mancieulles : 180 euros vous avez même réussi à donner une subvention à une association qui n'existe plus. Association Arc en Ciel : 150 euros, Le Couarail : je n'ai pas retrouvé le

montant, Comité de la Stèle Russe de Valleroy : 100 euros, l'Allée du Rêve : 350 euros, Association France Handicap : 70 euros, la FNATH : 150 euros, la Chorale du Collège Jules Ferry : 200 euros, Radio Club : 600 euros, Amicale des Sapeurs Pompiers de Briey : 450 euros, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Mancieulles : 2 000 euros, le Scrabble : 200 euros, l'ASPBC : 200 euros, la CGT des Mineurs : 100 euros, l'Association du Tableau Noir : 500 euros, La Pédiatrie Enchantée : 150 euros, Une Rose et un Espoir : 150 euros, l'Union Nationale des Parachutistes : 500 euros, L'Union Nationale des Anciens Combattants de Joeuf : 150 euros ce qui fait un montant de 8 850 euros attribué à des associations qui n'avaient pas déposé de dossiers au préalable. J'ai toutes les demandes de subventions qui font deux pages et les mails envoyés par la secrétaire du DGS et je peux vous les fournir sans problème. »

**Catherine VALES :** « Sur les 48 associations à qui nous versons des subventions, une bonne partie n'ont pas été contactés. Notamment l'AEIM qui n'a pas été contactée ainsi que le Scrabble. J'ai dû les relancer pour que ces associations déposent un dossier. Il y a également l'Association pour les enfants hospitalisés à Brabois mais aussi le Cercle Généalogique, vous les avez cités mais elles n'ont pas été contactées. Pour l'association Une Rose, un Espoir, nous avons les traces de leurs demandes des autres années. »

**Lola BERTIN :** « Je vais vous citer toutes les associations qui ont été appelées le 29 mai dernier. Espoir et Vie à 11 H 50 de ma ligne directe personnelle et je peux vous le prouver. Mais également l'ESAT de Briey, c'est le numéro que j'ai eu en tapant AEIM sur google à 12 H 01. 12 H 03, l'Association Allée du Rêve, à 12 H 37, l'Association Charles de Gaulle, à 12 H 43, le Cercle Généalogique, à 12 H 44, le Cercle des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports, à 12 H 48, Radio Club, à 12 H 53, l'Association Solange Bertrand, à 12 H 54, les Jardins Oubliés, à 12 H 58, la Pédiatrie Enchantée, à 13 H 04, le Souvenir Français de Jarny, à 13 H 12, le Souvenir Français de Joeuf, à 13 H 21, Arc en Ciel. J'ai ensuite appelé Madame MUSATO pour l'Association des Amis de Saint Pierremont, à 13 H 27 puis à 13 H 33, le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine.

Mais également envoyé des mails aux associations qui n'avaient pas de téléphone ou qui ne n'avaient pas répondu à mes appels. A 12 H 39, j'ai envoyé un mail à l'Association Ceux de Verdun, à 12 H 39, à la Fondation Solange Bertrand, à 13 H 03, à l'association la Pédiatrie Enchantée et à 13 H 09, au Souvenir Français de Jarny.

Je ne sais pas si vous connaissez beaucoup de municipalités qui prennent le temps d'appeler les associations pour leur donner des subventions. »

**Catherine VALES :** « C'est ce que nous faisons tous les ans. Certes, il y a des associations que vous avez appelées. Je vous fais confiance. »

**Lola BERTIN :** « Je peux vous fournir la liste de toutes les associations qui ont été appelées. »

**Catherine VALES :** « Des associations m'ont dit qu'elles n'avaient jamais reçu vos appels, donc cela est un peu dommage. »

**Lola BERTIN :** « Ecoutez, j'ai les numéros, peut-être que ce n'était plus les bons. »

**Catherine VALES :** « Juste pour revenir, car c'est important aussi, par rapport aux propos diffamatoires notamment pour le jazz, vous avez reçu le 11 mai la présidente de cette association dans votre bureau. Vous lui aviez certifié que vous lui donneriez la même subvention que l'année dernière. Elle n'a jamais demandé le double, avec les mêmes conditions des aides apportées par la commune. A la suite de cet entretien, elle vous a dit : « je peux donc lancer le festival de jazz ? », vous lui avez répondu oui. Ensuite elle vous a demandé si elle pouvait prendre contact avec le service événementiel pour préparer la communication. Au bout de 15 jours, comme la présidente n'avait pas de nouvelles du service, elle vous a recontacté et c'est à ce moment là que vous lui avez dit que vous aviez pris contact avec l'adjointe aux finances et qu'enfin de compte, vous avez dit à la Présidente, qu'elle ne pourrait plus avoir 5 000 euros, et je précise qu'elle n'a jamais demandé 10 000 euros, mais 1 500 euros. Dans ces conditions, elle ne pouvait pas assurer le festival de jazz. Il faut savoir aussi et c'est à l'attention de Christine PIERRAT et ses deux autres membres, lorsque l'on vote tous les ans au mois de juin les subventions pour les associations, je dis bien les subventions pas les conventions car les conventions sont en suivi de ce vote pour être sûr d'avoir le budget. Pour le jazz, en suivi de la manifestation de 2025, dans la semaine qui a suivi, j'ai eu une réunion avec la Présidente pour faire le

point sur la manifestation qui venait d'avoir lieu, le point également de la sécurité, sur son bilan et son budget. Elle nous a présenté son budget, le compte était clos début janvier. Ce projet du festival de jazz pour 2026, il était présent dans mon budget culture. Tout était clair et la convention que nous avons signé avec elle c'était en juin 2025. Donc les conventions sont toujours signées en suivi du budget. Donc dire que nous avons rien préparé, que nous avons fait du copinage, je trouve que là, c'est de la diffamation. »

**Lola BERTIN** : « C'est bien la preuve que c'est du copinage puisqu'elle est venue vous voir après. La prochaine fois, soyez élue et vous ferez ce que vous voudrez. »

**Catherine VALES** : « Elle vous a demandé rendez-vous le 11 mai, justement pour préparer cette convention ».

**Christophe ROOS** : « Il y a une chose qu'il faut bien comprendre. Pour nous, chaque euro de nos administrés compte. On ne va pas donner de l'argent à des associations qui, sous-couvert d'un objet louable, font de la politique, c'est écrit sur notre programme et l'on s'y tiendra. Deuxièmement, nous ne soutiendrons pas toutes les demandes de subvention si elles ne rentrent pas dans un cadre d'objectif bien défini, de plus sur leur dossier, un état des dépenses de l'année d'avant doit être annoté. Si le dossier n'est pas complet, on ne va pas donner de l'argent pour le plaisir de donner. Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe vous a fait la liste des 25 associations à qui vous avez donné une subvention sans même parfois qu'il n'y ait pas une seul dossier de demande de subvention ni même un bilan. C'est impressionnant. »

**Catherine VALES** : « Ce n'est pas vrai, je ne peux pas vous laissez dire cela. »

**Christophe ROOS** : « Comme vous avez passé la dernière année avec Monsieur DIETSCH, dites-nous où ils sont rangés. Vous étiez déjà Maire avant même d'être élue. »

**Catherine VALES** : « Monsieur ROOS, arrêtez avec vos propos déplacés. Nous sommes en séance publique, faites attention à ce que vous dites. »

**Lola BERTIN** : « Vous parlez de dossiers rangés, ce sont justement les copies de ces dossiers. Lequel vous souhaitez que l'on évoque ? »

**Catherine VALES** : « le dossier du Festival de Jazz ».

**Christophe ROOS** : « Aucune demande de subvention n'a été faite. »

**Catherine VALES** : « C'est une convention et celle-ci est toujours prise après le vote du budget. »

**Christophe ROOS** : « Mais il n'y a pas eu de demande ».

**Catherine VALES** : « la demande vous a été faite le 11 mai et vous avez dit oui et vous revenez sur votre décision 15 jours après. »

**Christophe ROOS** : « Nous n'avons rien écrit ni rien signé. »

**Marie-Paule SIMONNET** : « J'avais proposé 1 500 euros et si l'on est passionné, on peut faire des choses avec cette somme ».

**Catherine VALES** : « Lors du festival de jazz, vous avez 6 groupes qui se présentent, cela représente un peu près 6 000 euros, vous avez les coûts de la SACEM et les coûts pour la sono. Cela dépasse largement les 8 000 à 9 000 euros. »

**Marie-Paule SIMONNET** : « Il fallait réduire l'ampleur du Festival de Jazz ».

**Catherine VALES** : « Comme la subvention proposée a été réduite drastiquement, il n'y aura pas de Festival de Jazz. »

**Christine PIERRAT** : « J'aurais bien aimé avoir un tableau comparatif d'une année sur l'autre pour voir s'il y a une évolution, une régression. En principe, ce que les associations demandent comme subvention, elles l'obtiennent. Cela me permettrait de voir s'il y a eu ou pas des évolutions. Je pense en particulier à l'Association du Souvenir Français ».

**Christophe ROOS** : « C'est une bonne question et nous allons le faire. Mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites en disant que les associations ont ce qu'elles demandent. L'année 2025 a été une année pré-électorale et certaines associations ont eu beaucoup moins que ce qu'elles demandaient alors que d'autres ont eu exactement ce qu'elles voulaient. »

**Catherine VALES** : « Vous pouvez donner des chiffres et des noms ? Arrêtez de donner des informations gratuites, c'est faux. »

**Christophe ROOS** : « Je m'engage devant tout le monde à donner le nom de deux associations à la prochaine réunion. Et vous verrez, en prenant ce qu'a dit Madame PIERRAT et en regardant ce qu'il

s'est passé l'année dernière, année pré-électorale, vous verrez que ces deux associations ont drastiquement touché beaucoup moins que ce qu'elles avaient eu avant. »

**Catherine VALES** : « Pour te répondre Christine, il y a eu une baisse de 36 %. »

**Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés et 6 abstentions (Catherine VALES – Emmanuel CORNILLE – Nancy AUDOINE – Marie-France HIRTZBERGER – Vincent JOURDAN – Sylvie DE MICHELI)**

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations qui ont sollicité, conformément à la procédure requise, les services de Monsieur le maire,
- **VALIDE** à cet effet le tableau ci-dessous :

| ASSOCIATIONS A OBJET : SOCIAL – CULTUREL – ECONOMIQUE ET PATRIOTIQUE                                                                     | Subvention 2026 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| UNP (Union Nationale des Parachutistes) + subvention exceptionnelle pour fonctionnement et organisation de la marche IVV du 23 août 2026 | 450 euros       |
| Association Sportive de la Police de Briey et Conflans                                                                                   | 100 euros       |
| Association Patriotique Charles de Gaulle                                                                                                | 150 euros       |
| Association des Amis de St Pierremont                                                                                                    | 1 300 euros     |
| Association du Souvenir Français de Jarny                                                                                                | 150 euros       |
| Association Centre de Sauvegarde Faune Lorraine Valleroy                                                                                 | 300 euros       |
| Association Ceux de Verdun                                                                                                               | 150 euros       |

### **03 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE VAL DE BRIEY DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article à l'article L.2121-21,  
**VU** les statuts des organismes dont est membre la commune de Val de Briey,  
**VU** la délibération du 29 mars 2026 relative à l'installation du nouveau conseil municipal,

**CONSIDERANT**, que le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général susvisé, au scrutin secret dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le recours à ce mode de scrutin pour la désignation des membres de la commission objet de la présente,

Avant le vote du point 3, **Christine PIERRAT prend la parole** : « je pensais que le LEP de Landres était fermé. »

**Christophe ROOS** : « Le LEP est bien fermé mais je suis allé lundi dernier lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, et j'ai pu apprendre que non seulement le LEP était fermé mais qu'il avait été vendu à une société Belge qui doit faire de l'habitat. Je pense que c'était notre première réunion du conseil et probablement la dernière où nous aurons à siéger. »

**Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés et 1 abstention (Christine PIERRAT) :**

- **DÉCIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au vote public à la majorité absolue,
- **PROCÈDE** suivant le tableau figurant ci-dessous à l'élection des délégués dans les organismes extérieurs dont est membre la commune de Val de Briey,

| Organismes                             | Délégués                                         |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Syndicat Intercommunal de Tucquegnieux | 2 titulaires :<br>Eric TRESSEL et Lola BERTIN    |
| LEP de LANDRES                         | 2 Titulaires :<br>Christophe ROOS et Lola BERTIN |

#### 04 - FINANCEMENT DES CLASSES DE DECOUVERTE

Depuis l'année scolaire 2024-2025, la Ville participe au séjour en classe de découverte à hauteur de 100 € par élève participant.

Cette somme sera versée, à la coopérative scolaire, à la demande de l'école sur présentation de la liste nominative des participants.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2026 adoptant le BP 2026,

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la participation de la ville aux classes de découvertes à 100 € par enfant participant au séjour,
- **PREND ACTE** que la somme sera versée à la coopérative scolaire de l'école concernée sur présentation de la liste nominative des enfants participants au séjour.

#### 05 - VERSEMENT DES CREDITS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES DE VAL DE BRIEY POUR LES FRAIS DE TRANSPORTS LORS DE SORTIES SCOLAIRES

Lors du vote du budget primitif 2026, des crédits ont été alloués à chaque école de Val de Briey pour les transports des enfants lors des sorties scolaires.

Afin de permettre une utilisation plus aisée de ces sommes, il est proposé au conseil municipal d'autoriser leur versement sur les comptes bancaires des coopératives scolaires.

En effet, ainsi les factures pourront être réglées en intégralité par lesdites coopératives et, par conséquent, le versement des subventions ST2B serait grandement facilité. Il est complexe qu'une partie de la facture soit réglée par la coopérative et l'autre partie par la Ville.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2026 adoptant le BP 2026,

Avant le vote du point 5, **Marie-France HIRTZBERGER prend la parole** : « Peut-on connaître les éléments sur lesquels vous vous êtes appuyés pour réduire de 2 430 euros cette enveloppe budgétaire soit une baisse totale de 25 %. J'ai, ici, les crédits alloués l'année dernière : l'école Louis Pergaud avait eu 2 270 euros alors que cette année elle n'a plus que 2 000 euros, l'école Jacques Prévert avait eu 1 260 euros et n'ont plus que 905 euros et l'école Dehlinger avait eu 505 euros et n'ont plus que 360 euros, le Groupe Scolaire Hervé Bazin avait eu 2 270 + 630 et aujourd'hui n'ont plus que 1 625 + 455 euros, l'école Yvonne Imbert avait eu 1 260 euros et n'auront plus que 1 205 euros et enfin, l'école Saint Exupéry avait eu 1 010 euros et n'auront plus que 725 euros. C'est assez surprenant comme décision sachant que les devis vont être plus cher par rapport à la hausse du prix de l'essence. Je ne comprends pas pourquoi 25 % en moins. D'habitude, c'est vu déjà en commission scolaire et là, nous n'avons pas eu d'éléments. Pour certaines écoles, c'est quand même beaucoup comme réduction. »

**Marie-Paule SIMONNET** : « Il faut concevoir que nous sommes dans une logique de réduction des dépenses. Par rapport à ces baisses, il y a sûrement une réduction des effectifs dans les écoles. Vous

avez deux phénomènes complètement indépendants qui se croisent et qui nous amènent à cette baisse. ».

**Christophe ROOS** : « J'ajoute également que c'est une somme qui est allouée mais, si, effectivement, des directrices d'écoles ont un projet pédagogique comme c'est le cas pour l'Ecole Louis Pergaud qui veut emmener les élèves à Verdun, celle-ci nous a fait une demande et l'on va permettre que ce voyage se fasse. Donc si vous ajoutez le bus, que la commune va payer, à mon avis, avec ce qui est donné pour ce nouveau projet, on sera bien au dessus de ce qui avait été donné l'an dernier. Notre méthode est que l'on donne de l'argent et après, en fonction des projets pédagogiques, qui sont possibles et intéressants, au coût par coût, on ajustera. Si Pergaud perd cette année 710 euros mais si vous ajoutez le montant du bus pour cette sortie, on ne sera pas loin du montant attribué l'année dernière. »

**Marie-France HIRTZBERGER** : « Donc, il faut prévenir toutes les écoles que si, elles ont des projets pédagogiques à soumettre, elles doivent faire leurs demandes. »

**Christophe ROOS** : « Les directrices des écoles sont tout à fait au courant et les écoles sont prêtes à travailler avec nous différemment des autres années et certaines directrices ont déjà bien compris notre mode de fonctionnement. »

**Marie-France HIRTZBERGER** : « Ne peut-on pas voir cela en commission ? car à quoi cela sert de faire partie d'une commission si l'on ne peut intervenir. D'habitude, nous en discutons lors de ces réunions. Nous sommes trois groupes et là, je suis mal à l'aise. Vous avez fait le tour de la salle et vous n'avez même pas pris la peine de saluer notre groupe. C'est ça la politesse ? Nous pouvons avoir des idées différentes, l'élection municipale ne devrait pas être pour la politique, mais pour le bien être de notre ville, pour les habitants de Val de Briey, pour les enfants, pour les élèves de nos écoles. Là, je suis vraiment mal à l'aise. C'est anxiogène. En plus, je vous avais envoyé une lettre pour vous demander un rendez-vous et à ce jour, je n'ai toujours pas de réponse. »

**Christophe ROOS** : « Tout à l'heure, je vous dirai pourquoi je n'ai pas salué votre groupe. Concernant votre demande de rendez-vous, je vous ai vu la dernière fois et je vous ai dit que vous pouvez venir quand vous voulez, mon bureau est ouvert. »

**Marie-France HIRTZBERGER** : « Je n'en ai pas le souvenir, vous m'aviez juste demandé l'objet de ma demande de rendez-vous. Je vous l'ai donné, mais vous ne m'avez pas répondu. A Mance, je n'ai jamais fait de la politique et même si n'avions pas tous les mêmes appartenances politiques, nous avons un point commun, aimer notre village et être là pour nos habitants.. Il faut que nous soyons solidaires et ne pas se faire la guerre. »

**Eric TRESSEL** : « Madame, pour vous rassurer, nous partageons également toutes ces valeurs. Nous sommes là pour le territoire, pour la collectivité, pour les administrés, nous sommes là pour faire avancer les dossiers. »

**Marie-France HIRTZBERGER** : « Oui peut-être avec vous, mais pas avec tous. »

**Eric TRESSEL** : « Je parle au nom de notre équipe et non pas à titre individuel. »

**Marie-France HIRTZBERGER** : « Tout ce qui c'est passé jusqu'à présent, me rend très mal à l'aise. »

**Christophe ROOS** : « Vous savez Madame, il faut prendre en considération que que l'on reçoit à longueur de journée, et ce que l'on reçoit, malheureusement, cela vient de votre groupe. Peut-être pas de la totalité de votre groupe, j'en conviens. Mais je n'ai pas de problèmes à travailler avec l'autre groupe car même si nous n'avons pas les mêmes idées, parfois ils votent comme nous car dans leur programme figure un certain nombre de mesures que nous avons également. S'ils n'ont pas le même avis que nous, ils votent contre ou s'abstiennent et expliquent pourquoi. Mais votre groupe va jusqu'à ne pas voter des choses qu'ils avaient voté lors du précédent mandat. Cela veut donc dire que votre groupe est dans une opposition non constructive et systématique. Lorsque nous avons voté les pourcentages des rémunérations des élus, nous avons repris exactement le même texte que vous. Nous n'avons pas changé une virgule. Vous l'aviez voté pour vous et lorsque nous, nous le passons au vote, vous votez contre. C'est pour vous dire qu'à un moment donné, lorsque l'on donne, on reçoit. »

**Catherine VALES** : « Je ne peux vous laisser dire que tous les jours, vous recevez des informations ou des choses contre votre groupe. Moi, je dois être à mon dixième mail pour vous demander un rendez-vous. Comment voulez-vous que je m'adresse à vous en dehors des mails ? Lundi ou mardi dernier, nous avons rencontré Monsieur HOUDART car lui, a sa porte ouverte. Plusieurs fois, j'ai voulu vous rencontrer et impossible de le faire. Effectivement, nous pouvons avancer ensemble dans le bien et le

sens commun pour nos citoyens. Depuis le début de votre mandat, vous n'avez jamais voulu me recevoir. Donc acte. »

**Christine PIERRAT** : « Je pense qu'il aurait été bien, dans le calcul, j'entends les réductions qui ont été faites, d'intégrer les augmentations de l'essence. Ne serait-ce que de faire un maintien des subventions de l'année dernière. C'est pour cette raison que nous nous abstenons. »

**Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés et 9 abstentions (Catherine VALES – Emmanuel CORNILLE – Nancy AUDOINE – Marie-France HIRTZBERGER – Vincent JOURDAN – Sylvie DE MICHELI – Christine PIERRAT – Lydia MUSATO – Jean-Philippe ZSCHIESCHE)**

- **AUTORISE**, à compter de l'année 2026, le versement des crédits alloués au titre des transports pour les sorties scolaires sur les comptes bancaires des coopératives scolaires à savoir :

Pour l'année 2026 :

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| ○ Ecole Louis Pergaud :       | 2 000 € |
| ○ Ecole Jacques Prévert :     | 905 €   |
| ○ Ecole Robert Dehlinger :    | 360 €   |
| ○ Groupe scolaire Hervé Bazin |         |
| ▪ Ecole élémentaire :         | 1 625 € |
| ▪ Ecole maternelle :          | 455 €   |
| ○ Ecole Yvonne Imbert :       | 1 205 € |
| ○ Ecole Saint-Exupéry :       | 725 €   |

- **PREND ACTE** que chaque année les crédits seront réactualisés et seront versés aux coopératives dans le mois suivant le vote du budget primitif.

#### **06 – VENTE D'UN TRACTEUR KUBOTA ET SES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE DE VAL DE BRIEY**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs à la gestion du patrimoine communal ;

**Considérant** que le tracteur **KUBOTA**, propriété de la commune, ainsi que ses équipements, ne répondent plus aux besoins des services municipaux et qu'il convient de procéder à leur cession ;

**Considérant** que ce prix est conforme à la valeur estimée du matériel et présente un intérêt pour la commune ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** la cession du tracteur **KUBOTA**, ainsi que de l'ensemble de ses équipements, appartenant à la commune de Val de Briey, pour un montant de **20 000 € (vingt mille euros)**.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente, notamment l'acte de cession et les documents administratifs afférents.
- **Précise** que le produit de cette cession sera inscrit au budget communal.
- **Charge** le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Avant le vote du point 6, Vincent Jourdan prend la parole** : « s'il vous plaît, une question. Je vois que vous allez passer cette cession en publicité mais il est inscrit sur la

délibération « considérant l'offre d'acquisition présentée pour un montant de 20 000 euros ». Cela veut dire que vous avez une offre d'acquisition ? »

**Thierry ROCHÉ :** « Pour l'instant, nous sommes obligés de définir un montant du prix de vente puisque au dessus de 4 500 euros, le maire ne peut donc pas décider seul, donc cette délibération doit passer en conseil. Effectivement, il y a eu une erreur et ce tracteur ne pourra pas être vendu ni en dessous ni en dessus. »

**Vincent JOURDAN :** « Si je peux me permettre, je n'ai pas trop de connaissance dans les tracteurs mais je trouve que le tarif est haut. Qui a estimé la valeur de ce tracteur ? quelqu'un de compétent ? »

**Thierry ROCHÉ :** « C'est moi, par rapport à des annonces que j'ai regardé sur internet. Je sais que cela peut faire une grosse différence avec 6 H 30 de fonctionnement, s'il avait tourné 50 H, il y aurait dû avoir la première révision mais là, elle n'a pas été faite. Donc nous le vendons en l'état, à ce tarif là, qui je pense est un tarif correct et qui correspond au prix de vente du marché. »

**Christophe ROOS :** « La question que vous auriez pu poser et je la pose pour vous, pourquoi avoir acheté un tracteur, il y a trois ans et qui n'a jamais servi ? »

**Vincent JOURDAN :** « Moi j'arrive, je suis tout frais donc ce qui c'est passé avant, ce n'est pas mon problème. D'ailleurs, depuis tout à l'heure, vous parlez de choses qui se sont passées avant et moi, cela ne m'intéresse absolument pas. Moi je suis là pour l'avenir, pour avancer. Et puis, bonjour Monsieur le Maire car à moi également, vous ne m'avez pas salué. »

**Christophe ROOS :** « Je vous l'expliquerai tout à l'heure »

**Vincent JOURDAN :** « On ne peut pas expliquer à quelqu'un pourquoi on ne dit pas bonjour »

**Christophe ROOS :** « Vous allez comprendre ».

**Thierry ROCHÉ :** L'argent de cette vente sera mise à profit pour la réparation et la remise en état de beaucoup de matériel au Centre Technique Municipal mais aussi de mettre en place une structure pour faire de la réparation par nos agents techniques.

Je parle de petites réparations : entretiens, etc. Car à chaque fois, nous sommes obligés d'envoyer les véhicules ou autres chez les concessionnaires et cela coûte très cher. »

**Vincent JOURDAN :** « Du coup, dans la délibération, vous retirerez l'offre d'acquisition ? »

**Christine PIERRAT :** « Moi, c'est la même chose, je ne suis pas spécialiste du tracteur Kubota mais n'est-il pas en capacité pour être adapté pour retirer la neige en hiver ? Car l'année dernière, lorsque l'on a vu le bazar, nous étions la seule ville à être aussi mal déneigée. Donc n'y-a-t-il pas la possibilité d'adapter du matériel conçu pour le déneigement ? »

**Thierry ROCHÉ :** « Non, c'est un tracteur qui n'est pas assez puissant pour cela. Nous avons déjà deux tracteurs plus puissants qui sont équipés en lame de neige. Nous avons aussi deux fraises à neige toutes neuves, dont l'acquisition date a été faite il y a 10 ans, je précise, des fraises à neige de haute montagne achetées 3 000 euros. Elles ne pourront se vendre qu'à 500 euros et que pouvons-nous faire à Val de Briey de fraises de haute montagne. »

**Sylvie DE MICHELI :** « Mais par rapport à toutes ces acquisitions, que dit Monsieur Alain ZMYSLOWSKI ? »

**Thierry ROCHÉ :** « Monsieur ZMYSLOWSKI dit qu'il n'est pas au courant sachant qu'il n'est que depuis peu au Centre Technique Municipal. Mais il n'y a pas que lui, il y avait une autre personne à ce moment là qui était responsable du Centre Technique Municipal »

**Sylvie DE MICHELI :** « Mais il y a toujours eu un directeur au dessus du responsable du CTM. »

**Christophe ROOS :** « Le bon de commande, c'est le maire qui le signe et même s'il y a une demande de tel ou tel agent, si le Maire ou l'adjoint en charge juge que c'est inadapté, bien sûr que l'un ou l'autre ne le signera pas. Vous pouvez mettre cela sur le dos du directeur des S.T mais moi, je vais mettre cela sur le dos de la majorité dont vous faisiez partie. »

**Sylvie DE MICHELI :** « Il y a 10 ans, moi, Monsieur le Maire, je n'en faisais pas partie. Ma question était, lorsqu'il y a eu l'achat, il y avait une utilité d'acheter les fraises à neige, elles ont bien été achetées pour quelque chose. »

**Thierry ROCHÉ :** « Les fraises à neige ont été retrouvées dans un garage à Mancieulles. Je ne peux vous dire si c'est Monsieur ZMYSLOWSKI ou quelqu'un d'autre qui est responsable de cet achat. »

**Sylvie DE MICHELI :** « il y a 10 ans, ce n'était pas la commune nouvelle »

**Thierry ROCHÉ :** « Je vous redirai la date exacte. Pour revenir à l'achat du tracteur, acheté 35 000 euros avec tout son équipement, je peux vous garantir que les roues de la tondeuse ventrale en dessous du tracteur, n'ont jamais touché terre. Je ne sais même pas pourquoi nous avons acheté ce tracteur sachant qu'il y en avait déjà deux. »

## **07 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DE CIRCULATION RUE DE LA CAPITAIN DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MANCE SUITE A UNE CONSULTATION POPULAIRE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

**Considérant** les préoccupations exprimées par les riverains concernant les conditions de circulation rue de la Capitaine de la commune déléguée de Mance ;

**Considérant** qu'une consultation populaire a été organisée auprès des habitants de la commune afin de recueillir leur avis sur le projet de modification de la circulation dans cette voie ;

**Considérant** les résultats de cette consultation, faisant apparaître une majorité favorable à la mise en œuvre de la modification proposée ;

**Considérant** que cette modification vise à améliorer la sécurité des usagers, à apaiser la circulation et à renforcer la qualité de vie des riverains ;

*Avant le vote du point 7, Jean-Philippe ZSCHIESCHE prend la parole : « je souhaite juste dire un mot puisque je suis concerné en tant qu'habitant de la rue de la Capitaine. L'année dernière, en août, on a eu la chance de faire une enquête avec les élus de la majorité, nous n'étions que 10 personnes. Donc, j'avais demandé au maire délégué de l'époque : « essayes de faire pour le moment quelque chose de provisoire comme cela peut se faire dans les agglomérations où elles décident de modifier la voirie. » Et je tiens à vous dire une chose qui m'ennuie un petit peu surtout par ce qui a été dit et cela m'embête également par rapport à Marie-France car nous nous connaissons depuis longtemps, car dans notre village, nous avons toujours travaillé ensemble. Moi j'ai également subi des menaces et je m'en suis jamais plaint. Et personne ne m'a jamais aidé sauf les collègues de l'opposition. D'ailleurs, nous avons même boycotté un conseil municipal et je peux vous dire qu'il n'y a pas une personne de la majorité qui s'est demandée pourquoi. Insultes envers ma femme, mes enfants, et moi-même et rien ne bouge, pas une question. Alors quand j'entends dire »moi le passé, j'en ai rien à foutre«, cela me gonfle. On ne peut pas vivre sans son passé, tout ce qui a eu lieu auparavant, cela a eu lieu donc si*

une erreur a été commise, un peu d'humilité. « On a pensé faire comme ça, nous nous sommes peut être trompés ». Mais pendant six ans, j'en ai pris plein les dents et j'en prends encore. »

**Vincent JOURDAN** : « Ce que j'ai simplement dit de mon côté, c'est que moi personnellement ce qui a été fait avant, c'était avant et je n'étais pas là. Moi je suis là pour regarder vers l'avenir. Pourquoi me prêter des termes que je n'ai pas dit. »

**Christophe ROOS** : « Moi, je souhaite préciser une chose. Il suffit d'aller voir les conseils municipaux sur le site. Moi non plus je n'étais pas au conseil municipal mais je m'intéressais à ma commune et excusez-moi mais la majorité avec laquelle vous êtes, à l'époque elle ne laissait pas l'opposition s'exprimer. Vous vous pouvez dire tout ce que vous voulez, eux peuvent dire ce qu'ils veulent et nous également. Alors donner des leçons de morale, très peu pour moi. Il y a encore 4 ou 5 mois, l'opposition n'avait pas le droit à la parole. Je veux bien que vous disiez que le climat est anxiogène mais moi, je trouve que non, nous débattons, parfois, nous élevons le ton mais au moins tout le monde peut s'exprimer et vous le premier. »

**Vincent JOURDAN** : « Je ne pense pas avoir donné une leçon de morale. Tant que j'ai le micro, je souhaite en profiter pour reparler de cette enquête, très bien faite d'ailleurs. Nous n'avons eu que les documents aujourd'hui donc ne connaissant pas trop Mance, je suis allé sur place car je ne comprenais pas trop la problématique. Est-ce que vous ne confondez pas riverains et usagers ? Car pour moi, cette rue n'est pas utilisée que par des riverains et je pense que le flux des riverains est anecdotique par rapport au flux des usagers. »

**Bruno HOUDART** : « Non, Monsieur JOURDAN, la rue de la Chavée et la rue de la Capitaine sont des rues en impasse qui ont été souvent empruntées par les gens du voyage. »

**Vincent JOURDAN** : « Je ne suis peut-être pas allé au bon endroit. Pour moi, ce sont les rues qui sont à proximité de l'école. »

**Bruno HOUDART** : « oui la rue de la Capitaine est la rue qui descend et la première à droite est la rue du Moulin. »

**Vincent JOURDAN** : « Mais la rue de la Capitaine n'est pas une impasse ? »

**Bruno HOUDART** : « Si c'est bien une impasse. Si vous continuez la rue elle fait un L comme la rue de la Chavée. Ensuite, elle va vers le stade de football. Ce sont des rues qui sont utilisées uniquement par les riverains. Rarement les usagers empruntent cette rue sauf les marcheurs. »

**Vincent JOURDAN** : « Du coup, je ne comprends pas la problématique par rapport aux écoles. »

**Bruno HOUDART** : « Ce n'est pas à cause de l'école, c'est une problématique pour les riverains qui ne veulent plus faire le tour. »

**Marie-France HIRTZBERGER** : « Il faut dire qu'il y avait tout de même une problématique avec l'ancienne entrée de l'école, place de la Mairie. Les parents se garaient un peu n'importe comment et souvent en double file rue de la Capitaine et sur la place de la Mairie. C'était dangereux pour les enfants. Donc après une réflexion avec Monsieur LAIGNEL, il y a eu un projet de recréer un milieu de vie mais celui-ci n'a pas été mené jusqu'au bout. Nous avons changé l'entrée de l'école et dorénavant les enfants rentrent par le péricolaire. Une entente a été faite avec la CCOLC. Comme ils rentrent par la rue du Moulin, les sens de la circulation ont dû être revus. »

**Bruno HOUDART** : « Effectivement, le problème de stationnement qui était occasionné par les parents lorsque l'entrée de l'école se faisait place de la Mairie, n'a fait que être déplacé. Vu que les parents se stationnent de façon anarchique ou restaient dans la voiture et quand nous allions les voir pour leur dire d'utiliser les places de parking, c'est tout juste s'ils nous agressaient pas. C'est un manque de civisme. Du coup, les riverains sont obligés de se garer sur les trottoirs ou à proximité des maisons. On refait une relance auprès des parents pour leur dire qu'ils doivent respecter les emplacements dédiés pour déposer leurs enfants à l'école, on fera de la prévention et si cela ne marche pas, on fera de la répression. Et quand ils payeront l'amende, on verra s'ils recommenceront. Et je ne vous parle pas des mégots de cigarettes, les papiers et la musique. Moi, je me balade très souvent dans mon village, que ce soit le matin ou le soir, et je vois très souvent des véhicules qui prennent le sens interdit. Il faut le voir pour le croire. »

**Jean-Philippe ZSCHIESCHE** : « On a dit que j'étais contre cela. Mais ce n'est pas vrai, je n'ai jamais été contre. Je suis contre le sens interdit et je l'ai dit à la réunion. Par contre, il faut bien penser à une chose, c'est qu'il faut savoir qu'une assez grosse somme d'argent a été dépensée pour enlever la maison qui fait l'angle de la rue de la Capitaine pour agencer quelque chose, qui a été très bien fait d'ailleurs pour la remettre en bas chez Monsieur REHM, qui s'est déjà fait arracher sa toiture et qui

n'est toujours pas réparée. Lorsque l'on fait le tour, quelqu'un a même dit : « maintenant on va enlever la maison de Monsieur REHM ».

**Bruno HOUDART** : « Même s'il ne faut pas parler du passé, la maison du Mont qui était à l'angle de la rue de la Capitaine et la grand rue, un article paru dans le RL en date du 15 juin 2025 donne les sommes engagées pour l'acquisition du terrain, la démolition ainsi que les aménagements qui ont été faits. Le montant est de 290 000 euros. Mais en mairie, j'ai retrouvé le plan de financement et cela a coûté à la ville la somme de 305 000 euros pour permettre aux gens de la rue de la Capitaine d'avoir la visibilité lorsqu'ils arrivent au stop. Et que fait-on en 2025, on décide de déplacer le problème et maintenant c'est la maison de Monsieur REHM qui pose problème. Donc, moi, je vous engage à frapper à sa porte et lui demander combien il vend sa maison. Croyez-moi vous allez être bien reçu. »

**Nancy AUDOINE** : « Si je peux rebondir concernant la maison du Mont, cela a permis de créer 5 ou 6 places de parking. Pour les riverains, c'est bien. »

**Bruno HOUDART** : « Il y a aussi ce problème de visibilité. Il y avait des miroirs mais avec le temps, ceux-ci étant devenus vétustes, ils ne servent plus à rien. »

**Nancy AUDOINE** : « Justement, il y avait un miroir rue du Moulin avant et ce serait bien d'en remettre un. »

**Bruno HOUDART** : « Pourquoi cela n'a pas été fait quand il a été décidé de changer le sens de la circulation ».

**Nancy AUDOINE** : « Nous sommes bien d'accord, la rue du Moulin restera en sens unique ?

**Bruno HOUDART** : « Comme je l'ai dit lors de votre venue avec Mme VALES en mairie de Mance, si la rue du Moulin revient en double sens, les 5 places de parking créés ne seront plus utilisables. »

**Nancy AUDOINE** : « Moi je suis d'accord pour la répression. Ce serait bien que la police municipale intervienne à la rentrée. »

**Bruno HOUDART** : « Nous sommes intervenus avec la police municipale en avril dernier et notre présence n'a pas été appréciée. C'était de suite des menaces de la part des parents : « on va retirer nos enfants de l'école, on a des droits. »

**Nancy AUDOINE** : « J'ai une autre question, si on passe la rue de la Capitaine à double sens, cela restera en zone 30 ? car pour avoir fait des recherches ce serait plutôt 20. Mais si on met à 20, il faut enlever les coussins berlinois. »

**Bruno HOUDART** : « Cela reviendrait moins cher de passer en zone 30. »

Après en avoir délibéré,

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le principe de la modification des conditions de circulation rue de la Capitaine, conformément au projet présenté et aux résultats de la consultation populaire.
- **Charge** le Maire de prendre les arrêtés de police nécessaires à la mise en œuvre de cette modification de circulation, notamment en ce qui concerne la signalisation verticale et horizontale.
- **Effectue** Les travaux et aménagements nécessaires seront réalisés dans la limite des crédits inscrits au budget communal.
- **Présente** la délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

#### **08 - Modalités de mise à disposition des équipements communaux pour les activités physiques et sportives – Gratuité pour les associations locales et fixation des tarifs pour les autres usagers.**

La commune de Val de Briey souhaite soutenir activement le sport et sa vie associative. En effet, les associations sportives valdobriotines jouent un rôle majeur en créant du lien social, en favorisant le bien-être et la santé de nos concitoyens, et participent activement à l'animation de notre territoire,

toutes générations confondues. Or, la vitalité de ces structures repose sur un partenariat fort avec la collectivité. La municipalité souhaite réaffirmer son soutien indéfectible au tissu associatif sportif, en proposant la gratuité d'accès auxdites infrastructures sportives.

Concomitamment, notre commune subit, comme tous les ménages et collectivités, la forte hausse des coûts de l'énergie (électricité, eau, chauffage), du nettoyage et de l'entretien de ces équipements. Face à cette réalité budgétaire, et pour préserver les finances de la ville, il apparaît nécessaire de solliciter une participation financière aux autres utilisateurs, comme les établissements scolaires, les particuliers ou les personnes extérieures.....

**Considérant** que la Commune dispose d'un patrimoine immobilier diversifié dédié à la pratique des activités physiques, sportives et de bien-être, comprenant :

- Un stade municipal (Augustin Clément) composé d'une piste d'athlétisme, d'un terrain synthétique et de plusieurs vestiaires avec douches.
- Un gymnase municipal (salle Merkel) équipé de plusieurs vestiaires avec douches.
- Une salle de danse (avec miroir) située au sein d'une école Jacques Prévert.
- Des salles communales polyvalentes pouvant ponctuellement accueillir des activités physiques adaptées (telles que de la gym douce à la Maison pour tous de Mance, la danse latino à la Rotonde....).

**Considérant** la volonté de la municipalité de soutenir activement le tissu associatif sportif local, de promouvoir la santé par le sport et d'encourager les loisirs à l'échelle de la commune.

**Considérant** que l'attribution d'avantages matériels, tels que l'occupation gracieuse de locaux communaux, constitue une modalité d'aide indirecte (subvention en nature) légitime au profit des associations poursuivant un but d'intérêt général.

**Considérant** que la collectivité prend intégralement à sa charge l'entretien, le nettoyage, les consommables ainsi que l'ensemble des dépenses énergétiques (eau, électricité, chauffage) liés au fonctionnement de ces infrastructures, représentant une charge financière croissante et importante pour le budget de la collectivité.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2125-1 ;

**VU** l'exposé des motifs ci-avant,

**Avant le vote du point 8, Christine PIERRAT prend la parole :** « Bien évidemment, nous sommes contre. Il est hors de question que l'on accepte de faire payer les scolaires. Il n'y a déjà plus de piscine. Donc, le jour où il va y avoir des problèmes budgétaires, on va également leur retirer le complexe sportif . Donc, nous ne ferons pas d'économies sur les enfants, sur nos jeunes qui sont scolarisés. Surtout pour 2 000 euros. On peut faire des économies ailleurs. Nous avons voté beaucoup de points pour lesquels nous étions d'accord mais pas sur les enfants. Nous étions d'accord pour les papies et mamies, nous avons voté même avec des zones d'ombres, 15 euros, cela nous va bien, mais là, ce sera non négociable. On ne fera pas d'économies sur la jeunesse. Le stade est gratuit pour tout le monde. Ensuite, pour les associations, ce que j'aimerais savoir, ce sont quelles associations qui vont être concernées. Est-ce que cela ne va pas doubler, tripler voire augmenter les

frais d'adhésion. Parce que d'un côté, c'est le maximum de valdobriotins qui vont faire des activités au sein des associations donc du coup, c'est déguisé. »

**Guy WEINMANN** : « Il y a beaucoup de micro-entreprises qui utilisent nos salles gratuitement et qui facturent à leurs adhérents un tarif horaire. Donc pourquoi, la commune devrait mettre à disposition les locaux, la femme de ménage, l'entretien, le chauffage et l'éclairage. »

**Christine PIERRAT** : « Parce que ce sont des associations »

**Guy WEINMANN** : « Tout ce qui est attiré aux associations sportives, ce sera gratuit. »

**Christine PIERRAT** : « Si l'on prend un club, comme la danse ? »

**Guy WEINMANN** : « Nous considérons la danse comme un sport. »

**Christine PIERRAT** : « Donc pour eux, il n'y aura pas d'augmentation, quelque soit le Président ou la Présidente. »

**Christophe ROOS** : « Si c'est une association valdobriotine, sportive, comme la danse et notamment l'Association Watch me dance, ce sera gratuit. Il y a deux éléments que l'on peut ajouter. Le premier, nos associations quand elles utilisent le gymnase régional, elles payent et ce sont principalement des jeunes de chez nous qui sont concernés. Deuxième élément, si l'on veut continuer à offrir à nos associations ou autres des salles ou un stade qui soient entretenus, l'argent que l'on va récupérer puisse servir aux personnes qui vont utiliser ces salles ou le stade, d'avoir quelque chose qui sera encore mieux. L'objectif est de réinvestir dans ces salles ou le stade, abandonné depuis 15 ans, et dans la salle Merkel qui commence à vieillir aussi avec un toit défectueux. »

**Christine PIERRAT** : « Sauf que l'on ne va pas prendre le risque de voir les scolaires ne plus utiliser les salles pour des raisons financières. »

**Christophe ROOS** : « Je vais vous rassurer, le Lycée, pour lui, il n'y a aucun problème pour payer les 2 000 ou 2 500 euros. »

**Catherine VALES** : « Je voudrais avoir une précision sur la phrase « ayant leur siège ou exerçant leur activité sur la commune »

**Christophe ROOS** : « Je vais vous donner un exemple. Le nouveau Club de Basket dont le Président est actuellement de Valleroy avec un nombre important de jeunes valdobriotins qui utilisent la salle Merkel pour leurs entraînements, le siège n'est pas situé à Briey mais ils pourront profiter de cette salle.

**Catherine VALES** : « Je voudrais faire un point également sur le yoga qui existe depuis plus de 30 ans, et cette association apprise qu'elle devra payer 10 euros l'heure. »

**Christophe ROOS** : « Pour moi, je pense que c'est une micro entreprise. Il faut revoir les statuts. »

**Christine PIERRAT** : « Si cette association est rattachée à l'USB, c'est une association sportive ».

**Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés et 3 voix contre ( Christine PIERRAT – Lydia MUSATO – Jean-Philippe ZSCHIESCHE) :**

**VALIDE** ce double principe :

- La gratuité pour soutenir les associations sportives, ayant leur siège ou exerçant leur activité sur la commune, au titre du soutien au développement de la politique sportive et associative locale.
- Une tarification horaire pour les autres usagers selon les équipements sportifs ou utilisés comme tel.

**APPROUVE** la fixation, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, de la tarification horaire applicable aux autres usagers, selon la grille suivante :

| Équipement concerné                                     | Tarif horaire unique |
|---------------------------------------------------------|----------------------|
| Gymnase Merkel (avec accès vestiaires/douches)          | 8,00 € / heure       |
| Tous les autres équipements sportifs ou à usage sportif | 10,00 € / heure      |

**APPROUVE** le principe d'une convention annuelle de mise à disposition (qu'elle soit à titre gratuit ou à titre onéreux), à souscrire obligatoirement par chaque usager (personne morale ou personne physique), reprenant les règles d'utilisation des locaux, les obligations d'assurance responsabilité civile et notifiant la tarification applicable le cas échéant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions annuelles à intervenir et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **09 MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 AVRIL 2026 CONCERNANT LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAL DE BRIEY (ARTICLES L.2122-18, L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT)**

Pour rappel, le conseil municipal peut déléguer tout ou partie de ses attributions au maire.

Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune et évitent au conseil municipal d'avoir à délibérer sur toutes les affaires.

Etendue de la délégation :

Les domaines de compétences pouvant être délégués par le conseil municipal au maire sont principalement énoncés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il n'y a pas de délégation sans texte, ce qui signifie que les délégations du conseil municipal au maire sont impossibles en dehors des matières où elles sont expressément prévues par un texte, au cas particulier par l'article susvisé.

Chaque compétence peut faire l'objet d'une délégation partielle ou générale.

Une fois l'attribution déléguée, le maire est seul compétent pour statuer dans la matière concernée. Une délibération du conseil municipal sur une matière déléguée serait entachée d'illégalité pour incompétence de son auteur.

Les décisions prises en application d'une délégation peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal lorsqu'un arrêté les y autorise suivant l'article L.2122-18 du code général.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal L.2122-23 du code général.

Régime juridique des décisions :

Les décisions du maire agissant par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur le même objet.

Elles sont transmises au préfet pour le contrôle de légalité, sont inscrites au registre des délibérations du conseil municipal et doivent être publiées.

Le maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Ce compte rendu doit prendre la forme d'une communication et fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles susvisés,  
VU les délibérations du 15 juin 2016 décidant la création d'une commune nouvelle à trois entre les communes de Briey, de Mance et de Mancieulles,  
VU les arrêtés préfectoraux des 28 juin et 23 août 2016 portant création de la commune nouvelle de Val de Briey au 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
VU la charte fondatrice de la commune nouvelle de Val de Briey,  
VU l'installation du conseil municipal en date du 29 mars 2026,  
VU les délibérations du conseil municipal du 29 mars 2026 relatives à l'élection du maire de la commune nouvelle de Val de Briey, à l'élection des maires délégués des communes déléguées de Briey, de Mance et de Mancieulles et à la création de huit postes d'adjoints au maire de la commune nouvelle de Val de Briey,  
VU les procès-verbaux attenants à l'élection et à l'installation du maire de la commune nouvelle de Val de Briey et aux maires délégués des communes déléguées de Briey, de Mance et de Mancieulles,  
VU la délibération du conseil municipal du 29 mars 2026 relative à l'élection de six adjoints au maire de la commune nouvelle de Val de Briey,  
VU le procès-verbal attendant à l'élection et à l'installation de six adjoints au maire de la commune de Val de Briey,  
VU l'exposé des motifs préalable à la présente,

Le Conseil municipal :

- CHARGE Monsieur le maire, par délégation, pour la durée de son mandat, en totalité, des pouvoirs :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer et de réviser les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (dans la limite d'une augmentation annuelle maximale de 10%), ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III

de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du petit « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires conformément aux modalités suivantes :

3.1 : Le conseil municipal décide de donner délégation au Maire, en matière d'emprunt, d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement de la dette, toute autre opération financière utile à la gestion de la dette), de placements de fonds, et de mise en place de lignes de trésorerie, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT, dans les conditions et limites ci-après définies.

### *3.2 : Emprunts*

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter – dans les limites fixées ci-après – tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- La possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

### *3.3 : Recours à des lignes de trésorerie*

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour, pendant toute la durée de son mandat, procéder à la réalisation de lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ces ouvertures de crédit seront d'un montant maximal de 300 000 €.

### *3.4 : Opérations financières utiles à la gestion des emprunts*

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour, pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies, réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.

Au titre de la délégation, le Maire pourra :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices.
- plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

### *3.5 : Dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (opérations de placement)*

Le Maire pourra, pour la durée de son mandat, prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du CGCT et en ce qui concerne les régions sans personnalité morale au a) de l'article 2221-5-1 du CGCT sous réserve des dispositions du c) de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires.

La décision prise dans le cadre de la délégation comportera notamment :

- l'origine des fonds,
  - le montant à placer,
  - la nature du produit souscrit,
  - la durée ou l'échéance maximale du placement.

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

### *3.6 : Information à l'assemblée délibérante sur les opérations réalisées en application de la délégation*

Le conseil municipal sera tenu informé des opérations effectuées et des contrats signés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du CGCT.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite des crédits inscrits au budget pour les opérations d'urbanisme engagées par délibération du conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction pour toutes les actions destinées à préserver ou garantir les intérêts de la collectivité territoriale et de ses agents et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000 € ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL) ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR) ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € ;

21° D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme sur tout projet de cession d'un immeuble ou de droits sociaux donnant vocation à l'attribution de propriété ou en jouissance d'un immeuble ou d'une partie d'un immeuble situé sur le territoire de la commune et appartenant à l'Etat, à certaines sociétés ou établissement public expressément visés à l'article L.240-1, en vue de la réalisation dans l'intérêt général d'actions ou d'opérations d'aménagement tels que définies à l'article L. 301 du même code.

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PRECISE** qu'en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le maire, la même délégation est donnée à ses adjoints, et conseillers municipaux dans l'ordre du tableau conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PRECISE et RAPPELE** que suivant le Code Général des Collectivités Territoriales le maire de la commune peut également donner des délégations territorialisées aux maires délégués.

#### **10 - DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) – SOCIETE SFTR MONTOIS-LA-MONTAGNE**

La Commission de Suivi de Site (CSS) pour l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société SFTR à Montois-la-Montagne a été créée par l'arrêté préfectoral n° 2012-DLP/BUPE-592 du 20 décembre 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L 125-1 et suivants du code de l'environnement, le Préfet est tenu de créer un CSS pour tout site d'élimination ou de stockage de déchets. Aussi, selon les dispositions de l'article 3 de l'arrêté susvisé, la durée du mandat des membres d'une telle commission est fixée à 5 ans. Il convient par conséquent de renouveler le mandat de ses membres.

La commune de Val de Briey est représentée au sein du collège « collectivités territoriales » de cette CSS. Afin de permettre à Monsieur le Préfet de procéder au renouvellement de la composition de cette instance, il est nécessaire de désigner un élu pour siéger et représenter la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral susvisé,

**VU** le courrier de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 26 juin 2026

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DESIGNE Monsieur Thierry ROCHÉ**, élu de la commune à la Commission de Suivi de Site – société SFTR à Montois-la-Montagne ;
- **DÉCIDE**, à cet effet, de ne pas procéder, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général susvisé, au scrutin secret dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire

ne prévoient expressément le recours à ce mode de scrutin pour la désignation des membres des commissions de suivi de site (CSS)

## QUESTIONS DIVERSES

### 1<sup>ère</sup> question :

Christine PIERRAT : « y-a-t'il eu une réflexion qui va être faite par rapport aux épisodes de forte canicule et surtout pour l'année prochaine. J'en profite pour remercier les collègues qui ont participé, avec nous, à contacter nos seniors lors des fortes canicules de cet été. »

Christophe ROOS : « dont vous et je vous en remercie ». »

Christine PIERRAT : « En fait, pour l'année prochaine, car cette année, ce n'est plus la peine, je voulais vous demander s'il y avait une réflexion sur la végétalisation des écoles, des refuges de refroidissement, des salles adaptées si l'on a trop chaud, et en dehors des supermarchés. Et tout simplement, si l'on pouvait réfléchir à trouver un lieu pour se refroidir au niveau du plan d'eau avec tout ce qui va derrière. Nous, nous n'avons plus de piscine donc on ne peut pas proposer sa gratuité mais nous avons quand même un plan d'eau où l'on pourrait aménager une petite pataugeoire car nous avons les arbres et ceux-ci ramènent de la fraîcheur. »

Eric TRESSEL : « Effectivement, c'est un vrai sujet aujourd'hui, car nous avons tous très chaud et il va falloir que l'on s'adapte au climat. On peut agir sur du court terme et du long terme. Deux axes de priorité aujourd'hui : c'est notre personnel où l'on peut agir rapidement : aménagement des horaires, distribution de bouteilles d'eau. Effectivement, il faut aussi identifier des salles où les températures sont plus clémentes. Après, au niveau des bâtiments, nous avons une réflexion, mais il faut nous laisser du temps et de l'argent pour reprendre un par un nos bâtiments et voir où l'on pourra intervenir. Parfois, ce sont des choses plus simples à mettre en place comme des rideaux, cela peut suffire ou des points d'eau. Nous avons participé à des conseils d'écoles où il nous a été demandé de prévoir des points d'eau dans les cours pour rafraîchir les enfants (jeux de pistolets à eau, etc.) et cela est une très bonne idée. On pourra avoir des petites actions comme cela où nous pourrions agir rapidement mais avec des coûts limités. Après, il va falloir voir cela d'un angle un peu plus large et réfléchir davantage car nous avons un certain nombre de bâtiments sur Briey, un patrimoine assez important mais nous avons des budgets qui se réduisent d'année en année et il va falloir avoir cette réflexion pour reprendre l'isolation de plusieurs bâtiments, créer des zones ombragées, des plantations, etc. Mais il faudra plus de temps. On y travaille. »

Christophe ROOS : « Je vais ajouter quelques éléments. Déjà vous dire que le plan canicule sur Val de Briey ne fonctionne pas. Lors du dernier épisode caniculaire, sur le fichier des personnes de 70 ans et plus de Val de Briey, il n'y avait que 4 inscrits. Donc c'est catastrophique. Le plan canicule tel qu'il est défini et géré par le CCAS, cela ne fonctionne pas. Est-ce qu'il y a un manque de communication ? C'est le premier point. Donc comme l'a spécifié Madame PIERRAT, nous nous sommes servis des fichiers mis à notre disposition et ceux-ci, malheureusement, n'ont pas été mis tous à jour. Il y a un peu près entre 30 et 40 % des personnes qui ne sont pas contactables par téléphone. La première chose que nous allons faire, c'est confier à Myriam WOLTER, qui se trouve ici parmi nous, de remettre à jour, avec d'autres conseillers, et même s'il faut faire du porte à porte, on le fera, pour reprendre les coordonnées de l'intégralité de nos seniors avec des annotations pour savoir s'ils ont de la famille qui prend soin d'eux, etc. Il faut que ce fichier soit à jour tout le temps, je dirais même que là c'est trop tard, cela aurait dû être fait pendant l'hiver 2025. Cela devient donc urgent. Après, ce que nous allons essayer de mettre au point, c'est une cellule de crise dans la salle du CAC où nous mettrons en place plusieurs combinés téléphoniques pour permettre, en cas de crise, à un certain nombre d'agents ou d'élus volontaires de contacter nos seniors en peu de temps. Ce sont des pistes. Après, il y a d'autres pistes. Par exemple, suite à une rencontre avec MMH la semaine dernière, qui est en train de construire des logements à Stern pour les seniors, cet organisme n'a prévu aucune climatisation. Nous allons donc faire en sorte que MMH intègre dans leur projet une climatisation pour nos anciens. Une autre piste de réflexion sur laquelle nous avons réfléchi. C'est que dans chaque école, il y ait une salle climatisée pour regrouper les maîtresses, les maîtres et bien sûr les enfants. Ce ne sont que des pistes et je pense que dans le cadre d'une commission, nous pourrions réfléchir tous ensemble sur un dispositif que j'appellerai « crise canicule ». Mais la première étape est de remettre à jour le fichier de Myriam WOLTER va s'en charger et si des personnes veulent l'aider, elles sont les bienvenues. »

**Guy WEINMANN :** « Madame PIERRAT, je me suis attelé, le week-end des grosses chaleurs, à trouver des renforts pour les deux EHPAD de Briey. Des bénévoles sont intervenus. Alors que l'on arrête de critiquer sur les réseaux sociaux que l'on ne fait rien pour les personnes âgées. »

**Christine PIERRAT :** « Pourquoi vous me dites cela ? Je ne comprends pas votre tir gratuit. »

**Christophe ROOS :** « Il ne parle pas de vous mais en général. Le problème est que ce sont toujours les mêmes personnes qui laissent courir des rumeurs sur les réseaux sociaux et qui connaissent mieux que tout le monde. »

#### 2<sup>ème</sup> question :

**Christine PIERRAT :** « C'est un retour que nous avons eu d'une personne qui a déposé son bois sur son trottoir à Mancieulles, comme elle le fait depuis de nombreuses années et on lui aurait dit que maintenant elle devait payer une redevance pour l'occupation privative du domaine public. Je voulais savoir si cela était vrai ou pas. Parfois nous avons l'impression d'être le bureau des pleurs et comme nous sommes en réunion du conseil municipal, j'en profite pour poser la question. »

**Lydia MUSATO :** « son voisin, Monsieur SAVARD, lui a proposé de le mettre sur son terrain pour qu'il ne paye pas cette redevance et qu'il l'aiderait à rentrer son bois. »

**Pierre BRUNORI :** « J'ai été interpellé pour la même chose et je ne sais plus si c'est la même personne. Apparemment, elle aurait fait une demande et il lui a été répondu que dorénavant, ce serait une redevance de 10 euros pour la journée de stockage de bois sur la voie publique. Je lui ai dit que j'allais me renseigner. C'est vrai que depuis ces nombreuses années qu'il fait déposer son bois sur le trottoir, on ne lui a jamais rien dit. Nous allons regarder cela et il n'y a pas de raison que cela ne continue pas comme avant. »

#### 3<sup>ème</sup> question :

**Jean-Philippe ZSCHIESCHE :** « J'ai reçu un mail d'un riverain qui habite dans la grand rue à Briey mais je pense que vous êtes déjà au courant de cette affaire car ce n'est pas la première fois que c'est évoqué. Voici son mail : « dégradation du cadre de vie, préoccupation relative à la sécurité dans la grand rue. Artisan installé depuis trois ans dans un bâtiment historique dans la grand rue, je souhaite attirer l'attention du conseil municipal sur la dégradation préoccupante et de la situation dans ce secteur. Depuis plusieurs mois, des incivilités et des troubles à l'ordre public se multiplient. Malgré des signalements effectués et plusieurs interventions des services compétents. A un moment donné, ils avaient même muré une cave où les pompiers étaient intervenus pour un départ de feu. Le quartier aurait pu brûler. Les faits constatés sont notamment les suivants : violence et altercations sur la voie publique, comportement intimidant générant un sentiment d'insécurité chez les riverains, dépôts récurrents de déchets en dehors des jours de ramassage entraînant une importante dégradation. Départ d'incendie dans un bâtiment abandonné attenant à mon local à cause d'une cigarette jetée dans les déchets. Accumulation de caddies et d'encombrants sur l'espace public. Dégradation du conteneur enterré ruelle de la Grosse Tour qui nous sert beaucoup n'ayant pas de poubelles. Je crois qu'une intervention des services techniques de la ville ont mis en place une benne mais je n'en suis pas sûr. Au-delà de ces faits, un climat de tension s'est installé progressivement entre plusieurs habitants. De nombreux riverains expriment aujourd'hui leur inquiétude, leur lassitude et un sentiment d'abandon. Les menaces et les conflits se multiplient, faisant craindre une aggravation de la situation. Aucune réponse durable n'a été apportée. Cette situation porte atteinte à la qualité de vie des habitants et à la sécurité des usagers, à l'activité des commerçants mais aussi à l'image d'une rue emblématique du patrimoine de Briey. Il sollicite le conseil municipal afin qu'une réflexion collective puisse être engagée par des mesures concrètes, etc. » Je précise également qu'il y a des pavés qui se baladent par dizaine en bas. Merci de m'avoir écouté. »

**Christophe ROOS :** « Effectivement, nous sommes au courant de la situation qui est une situation très compliquée. La personne mise en cause est une personne qui a été condamnée plusieurs fois pour trafic de drogue et qui continue son trafic à cet endroit. Il est logé par sa compagne dans un petit immeuble privé. Moi, c'est le propriétaire qui m'a interpellé et avec qui je dialogue. Le Commandant de Police est bien sûr au courant. Il faut savoir que cette personne est sous bracelet électronique, elle vient de faire trois ans de prison et va tous les 2 ou 3 jours au commissariat et la dernière fois que cette personne y est allée, elle s'est battu avec les policiers mais le juge n'a rien trouvé de mieux que de le remettre en liberté. Il doit être jugé en fin d'année pour d'autres délits. Ce qui est énervant, c'est que l'on ne peut

*pas faire grand-chose tant qu'une plainte n'est pas déposée. C'est quelqu'un de violent, qui intimide d'ailleurs la petite dame dans le logement d'à côté et il va jusqu'à lui dire : « si tu dis quoi que ce soit, il va t'arriver des bricoles ». Donc cette dame n'ose pas porter plainte, le propriétaire n'ose pas porter plainte, en fait personne n'ose porter plainte. La seule chose que nous pouvons faire, c'est de pousser les personnes à déposer plainte même des dépôts de témoignages. Le Commandant de Police m'a dit que si des plaintes sont déposées ou des témoignages cela pourrait faire bouger les choses. J'ai également demandé à notre Police Municipale de passer le plus souvent possible dans ce quartier mais il ne faut pas oublier que c'est un fou furieux en liberté. »*

*Catherine VALES : « Il me semble qu'à ce niveau là, il y a encore une caméra mais je ne sais pas si elle peut voir cette partie de la grand rue. »*

*Christophe ROOS : « Pour terminer, j'ai fait un courrier au propriétaire en lui expliquant toute la procédure à mettre en place et effectivement dès que nous aurons 1, 2 ou 3 plaintes et témoignages divers, la Préfecture sera informée et moi, je pousserai derrière pour que les choses avancent mais il est tellement violent que les gens ont peur. Une fois, je suis parti de chez moi pour venir en Mairie, et il y avait la police partout mais elle ne l'a pas retrouvé. Malheureusement, je ne peux vous en dire plus. J'ai même dit au propriétaire de porter plainte pour insalubrité. Rien que cela permettrait d'ouvrir la maison. Mais il n'ose pas. »*

#### 4<sup>ème</sup> question :

*Lydia MUSATO : « Je voulais savoir si vous aviez des nouvelles de l'audit »*

*Marie-Paule SIMONNET : « C'est en cours. Demain matin, nous avons une visio avec la Société SPQR pour un premier retour sur une étude rétrospective 20,21,22,23,24 et 25 des chiffres et des comptes de la commune. Une présentation est prévue aux alentours du 30 septembre mais il peut y avoir des aléas pour la tenue de cette présentation. A l'heure actuelle, la société se pose beaucoup de questions, je peux vous dire que les comptes sont épluchés. C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant. »*

#### 5<sup>ème</sup> question :

*Lydia MUSATO : « Avez-vous prévu des travaux dans les écoles car il y a beaucoup de choses à faire. »*

*Eric TRESSEL : « Effectivement, il y a énormément de travaux à réaliser. Nous avons participé à divers conseils d'école. Comme vous dites, la liste est longue. Nous avons donné priorité aux urgences qui ont été transmises aux Services Techniques. Le délai est court puisque nous n'avons que deux mois pour cinq écoles et il y a des demandes de travaux qui datent depuis plusieurs années. On va essayer de faire au mieux pour satisfaire au maximum les requêtes qui ont été demandées avant la rentrée scolaire. »*

*Lydia MUSATO : « Il faut requestionner les instituteurs et institutrices car à la dernière commission où je me suis rendue, beaucoup de choses ont été remarquées. Les autres fois, ils ne disaient rien mais cette fois-ci, ils se sont « lâchés » car ils en ont ras le bol que les travaux n'avancent pas. »*

*Eric TRESSEL : « C'est vrai, c'est ce que l'on s'est dit autour de la table. Qu'est-ce-qu'il s'est passé ces dix dernières années ? Certaines institutrices avaient fait un historique des demandes et nous nous sommes aperçus que plusieurs d'entre elles, dataient de plusieurs années (5 – 6 ans). C'était réitéré chaque année. On ne pourra pas tout faire cette année mais on fera au mieux pour répondre à l'urgence. Comme par exemple des arbres menaçants dans les cours, on interviendra rapidement pour sécuriser les enfants des écoles. Pour revenir à la circulation à Mancieulle comme vous le citiez tout à l'heure, suite au plan de mobilité réalisé par Monsieur LAIGNEL, il y aura une réflexion à avoir. Concernant le projet « chicanes », il va falloir que l'on débattenne ensemble pour définir une nouvelle orientation. Je rappelle quand même que le plan de mobilité a coûté à la commune 100 000 euros et n'a pas été terminé. Fort heureusement. »*

*Christine PIERRAT : « Il y avait également un projet « Petites Villes de Demain » auquel nous étions associés. Qu'est-ce-qu'il en est de ce projet là ? »*

*Eric TRESSEL : « C'est une bonne question, il faudrait reprendre le dossier et voir si cela existe toujours. »*

*Christine PIERRAT : « Il y avait dedans un peu de mobilité, la plantation d'arbres, enfin des choses qui étaient prévues pour la commune. »*

*Christophe ROOS : « On va dire encore que je suis méchant. Mais vous savez qu'il n'y avait soit disant pas de problèmes dans les écoles et lorsque nous allons en réunion des conseils d'école, on s'aperçoit, et on a même dû faire taire les mamans, qu'il y a des doléances qui remontent à 5 voire 6 ans et 8 ans en arrière. Mais il n'y avait pas de problèmes dans les écoles. Et je mets également le républicain lorrain dans la boucle qui a fait un bel article.*

**Lydia MUSATO :** « Lors du dernier conseil d'école, où je me suis rendue, j'ai fait une liste de demandes et je peux vous la donner ».

**Catherine VALES :** « Je voudrais juste répondre par rapport à votre prise de parole en début du conseil. A la limite, je ne sais même pas si je dois vous répondre. Juste vous préciser que tous les élus que je représente au niveau de ma liste, et je vous le précise une dernière fois, nous sommes sans étiquette politique. Vous parlez de calomnies, de trahison, de macronisme chaque fois, vous m'interpellez comme étant la chef de file macroniste parfois macroniste divers gauche, macroniste LFI enfin bref, on s'y perd un peu et ne relève que du commentaire partisan de votre seule opinion dont la finalité principale n'est pas d'opposer un argument à un autre mais de dégrader vos interlocuteurs et sincèrement, vous éloigne du débat démocratique. Je n'ai pas à vous justifier de ma participation ou non participation ou mon soutien pour le vote au sein du conseil de surveillance du CH Maillot et je vous prie d'arrêter de dire : « quand j'ai vu cela ou ceci sur les réseaux ». Je n'écris plus sur les réseaux. »

**Christophe ROOS :** « Mais vous likez beaucoup ».

**Catherine VALES :** « Nous sommes en démocratie, je peux faire ce que je veux. Vous n'avez pas à juger mon vote. Mais je n'ai jamais pris parti pour vous ou pour le Maire de Joeuf. »

**Christophe ROOS :** « Ce n'est pas grave, vous êtes anti RN ».

**Catherine VALES :** « Ca, je le revendique fortement mais je ne suis pas contre vous. Je suis contre le parti mais je suis pour les habitants de Val de Briey donc s'il y a des solutions que l'on peut trouver ensemble, on les trouvera ensemble. »

**Christophe ROOS :** « Quand vous agissez contre moi, contre le RN, vous agissez, vous agissez contre les valdobriotins qui ont voté pour nous. Vous savez combien de personnes ont voté pour nous ? »

**Catherine VALES :** « 1 336 ».

**Christophe ROOS :** « Donc contre 1 336 personnes, c'est ça qui est insupportable. Nous avons été élus. »

**Catherine VALES :** « Cela, je l'ai bien compris, et il y a 48 voix qui nous séparent. Je vous le rappelle aussi. Je suis contre le RN, je ne suis pas contre les gens qui ont voté pour vous. Je respecte la démocratie, je respecte les votes qui ont eu lieu sur la commune et je suis persuadée que l'on peut avancer ensemble. Je suis désolée de voir une colistière comme Marie-France dans cet état là. »

**Christophe ROOS :** « Et pour l'opposition lorsque vous étiez au pouvoir, vous êtes désolée aussi ? »

**Christine PIERRAT :** « Vous le savez, nous en avons déjà échangé, nous, nous avons toujours été droit dans nos bottes. Nous sommes divers gauche, on ne s'en cache pas et avec des valeurs d'empathie. Nous ne partageons évidemment pas les mêmes valeurs que Monsieur ROOS mais je pense que l'on peut, dignement, pour la ville de Val de Briey, travailler ensemble et cela ne fait pas de moi une collabo comme je l'entends régulièrement aussi. Quand Sylvie parle de diffamation, là moi, j'ai mes grands parents qui se retournent dans leur tombe. Moi j'ai mes idées, je vais défendre mes idées et je ne me sens pas collabo pour autant. Que ce soit dit, entendu, répété, amplifié comme vous voulez. Moi, j'ai mes valeurs, nous travaillons ensemble. Le Conseil Municipal est un lieu où nous pouvons débattre, on peut avancer pour le Val de Briey. Nous avons tous été élus quelque soit le taux pour représenter les valdobriotins et quelque soit leur sensibilité. A l'époque, lorsque l'on était dans l'opposition, nous avons toujours eu la parole, cela est vrai sauf que l'on ne nous a jamais entendu. Et ça, vous ne pouvez pas dire le contraire. On a toujours fait des propositions et nous nous sommes rendus compte que ce n'était pas toujours ce qui avait été voté. Et là non plus, vous ne pouvez pas dire le contraire. Ce mandat là, on se rencontre que, à notre grande surprise, tout ce qui est dit pendant les conseils, c'est bien noté. Plusieurs fois, nous n'avons pas voulu voter, et je ne vais pas refaire le passé, tout ce que l'on a voté est reporté à la ligne près. Au niveau de la démocratie, c'est plutôt bien. Lorsque Monsieur BARUCCI a fait plusieurs fois la demande lors du précédent mandat, pour que tout soit retranscrit et cela n'a pas été fait. Je pense qu'il y a assez de témoins pour le signaler. »

**Catherine VALES :** « Je suis d'accord avec toi. Dans le dernier conseil municipal du mois de juin, les propos de Sylvie n'étaient pas notés. »

**Christine PIERRAT :** « Vous avez demandé que ce soit modifié ? et cela a été fait ? sauf que nous, cela n'a jamais été fait. Tu peux prendre toutes les délibérations, toutes les interventions que l'on a fait, il y en a aucune qui ont été notées. »

**Catherine VALES :** « Ce n'est pas vrai ».

**Christine PIERRAT :** « Ben écoute, on peut les revoir. »

**Catherine VALES :** « Officiellement, je vous demande, Monsieur le Maire, de m'accorder un entretien. »

**Christophe ROOS :** « Et vous me direz pourquoi ? »

*Catherine VALES : « Justement pour évoquer différents sujets sur lesquels je pense que l'on pourrait être d'accord et pour évoquer également les commissions et notre participation au conseil municipal. »*

*Christophe ROOS : « Envoyez-moi un message et j'y répondrai. Vous aussi Madame DE MICHELI vous voulez venir ? tous ensemble ? dites-moi. Ai-je besoin d'un avocat ?*

*Sylvie DE MICHELI : « Je voudrais juste redire ce que j'ai dit en début de séance, juste exprimer le fait que l'argent avait bien été déposé et que je n'ai jamais traité personne de collabo et j'ai juste dit : « j'aimerais Christine que vous publiez un démenti car nous souhaitons ni alimenter les rumeurs, ni tirer des conclusions hâtives. Les réseaux sociaux ne doivent pas remplacer les faits. » C'est tout ce que j'ai dit. Et tu me connais, jamais je me permettrai de traiter les autres de collabo et je pense que nous pouvons bosser en bonne intelligence. »*

*Christine PIERRAT : « Je suis d'accord, comme on l'a déjà fait. Non, on ne peut pas s'habituer à ce genre de choses. Cela fait référence à certaines choses auxquelles je ne veux pas être associée. On a le droit de travailler pour la commune sans forcément se faire insulter. Lorsque l'on travaillait avec vous, et que l'on faisait des propositions, là, il n'y a pas eu de soucis et là, maintenant, parce que l'on travaille avec quelqu'un d'autre, pour le bien de la commune, et même si je ne partage pas les valeurs du RN, on se fait insulter. »*

*Christophe ROOS : « Y-a-t-il d'autres questions avant que je parle du voyage des CM2 de Mancieulles à l'Assemblée Nationale. Cela ne va pas encore faire plaisir à certain encore une fois et j'en suis désolé. J'ai été une nouvelle fois sali un peu partout donc je vais rétablir la vérité, et cela tombe bien, il y a des gens qui écoutent de partout. Comme cela tout le monde sera au courant.*

*Sortie scolaire à l'Assemblée Nationale. Je vais vous décrire le contexte et le déroulé de l'ensemble de l'histoire. C'est un concours National. Cela s'appelle le Parlement des enfants. Toutes les écoles de France et de Navarre peuvent effectivement y participer. Deux écoles de notre circonscription se sont inscrites à ce concours pour 2026 dont une de notre commune : l'école Hervé Bazin de Mancieulles et à l'initiative de l'équipe pédagogique et de sa directrice.*

*L'école n'a pas gagné le concours. Lorsque vous gagnez le concours, tout est payé, vous êtes reçus par Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale. Nous n'avons pas gagné mais nous avons participé. Néanmoins, Madame la Directrice a sollicité Monsieur le Député de notre circonscription pour aller visiter l'Assemblée Nationale. Ce que notre député a accepté immédiatement. La date retenue était le lundi 29 juin. Une première rencontre avec les enfants de CM2, Madame la Directrice et Monsieur le député de notre circonscription a eu lieu dans la classe afin d'échanger sur l'Assemblée Nationale, le rôle des députés, etc. Le député a accepté de recevoir les enfants de CM2 de l'école Hervé Bazin à l'Assemblée Nationale et la mairie a participé en payant le bus. Je souhaite préciser que lorsque l'on va à l'Assemblée Nationale, ce n'est pas une simple sortie comme pour se rendre à Walligator, à Verdun ou au parc animalier de Sainte Croix. Il y a une liste de personnes (adultes comme enfants) qui doit être approuvée par Monsieur le Député pour l'aspect sécuritaire et protocolaire, par l'école pour l'encadrement scolaire (1 éducateur pour 12 enfants) et aussi par le maire, puisque la ville a payé le bus, donc responsable du trajet. Plusieurs échanges ont ainsi eu lieu, l'école a positionné deux enseignantes : Madame la Directrice et une collègue, deux conseillers pédagogiques, un journaliste du Républicain Lorrain plus une vingtaine d'enfants. A ce stade, l'école n'avait pas envisagé de faire appel à des parents et nous avons été surpris de ce choix. La mairie de son côté, a fait appel à Madame la Maire déléguée de Mancieulles, Monsieur le Conseiller à la Défense, Monsieur le Conseiller en charge du sport et un policier municipal. Le journaliste a été écarté, nous n'avons pas à payer un trajet pour un journaliste, sans compter qu'un journaliste doit être accrédité pour pénétrer dans l'assemblée. Puis Madame la Directrice ne pouvant y participer, car étant en arrêt de travail, c'est donc sa remplaçante qui s'est jointe au voyage. Jusque là, tout va très bien. La veille du départ, et je vous rappelle que c'était programmé pour le lundi 29 juin avec un départ à 6 H 00 du matin, le dimanche 28 juin à 18 H 54, Madame la Maire déléguée de Mancieulles me fait part d'un SMS reçu de Madame la Directrice de l'école Hervé Bazin. Ce message dit, je ne vais pas dire de noms et cela 12 H 00 avant le départ, « les deux accompagnatrices et l'enseignante accompagnatrice ne seront pas présents demain » Aucune autre proposition de remplacement nous a été proposée. J'ai très mal pris cette situation qui, je le dis, s'apparente à un sabotage de dernière minute, et je pèse mes mots. Les enfants étaient tout simplement pris en otage.*

*J'ai donc envoyé le soir même, le dimanche 28 juin, un mail à l'Inspectrice d'Académie pour lui faire part de mon mécontentement. J'ai finalement eu Madame l'Inspectrice au téléphone le mercredi 1<sup>er</sup> juillet, soit 3 jours après le voyage, et là, pour tout vous dire, je suis tombé de ma chaise puisqu'elle m'apprend que cela faisait 10 jours que l'enseignante et les deux conseillers pédagogiques savaient qu'ils ne viendraient*

pas. L'école et l'inspection avaient alors toute latitude pour proposer d'autres personnes et pourquoi pas des parents. Madame l'Inspectrice m'a dit que de toute façon, les enfants étaient assez encadrés, ce qui est faux parce que les accompagnants doivent être des enseignants, et il n'y en avait qu'une et que prendre des parents est toujours compliqué parce qu'on ne les connaît pas vraiment, dit Madame l'Inspectrice. Devant cette situation, dimanche soir, la veille du départ, j'ai pris la décision de prendre un jeune qui était sur notre liste électorale et qui est également le compagnon de Madame la Maire déléguée de Mancieulles. Pourquoi ? Il y avait urgence de prendre quelqu'un de supplémentaire pour assurer une meilleure surveillance suite à l'annulation de dernière minute des trois enseignantes. Il fallait une personne de disponible et cette personne est irréprochable. Je précise que toutes les personnes qui étaient présentes sur notre liste avaient fait l'objet d'une enquête de moralité poussée et avaient fourni un extrait de casier judiciaire. C'est donc moi qui ai pris la décision de prendre ce jeune pour nous aider. Je souhaite préciser deux choses : les informations sorties sur les réseaux sociaux sont fausses, orientées et peuvent être qualifiées de calomnieuses selon mon avocat. Il existe des liens entre ceux qui divulgent les rumeurs sur les réseaux et l'école. Ces rumeurs sont likées par plusieurs membres de l'opposition macroniste et des proches de la tête de liste ici présente amplifiant ainsi la rumeur et la calomnie. Mais finalement, comment en être étonné, comment en être surpris quand on connaît les méthodes des macronistes déclinées dans leurs représentations locales à Val de Briey. Comment en être étonné quand on se remémore le tract nauséabond distribué lors de la campagne électorale. Comment en être surpris quand on connaît la condescendance de ces personnes qui vous prennent de haut, qui savent tout, qui prétendent détenir la science infuse et qui ne trouvent rien de plus intelligent que de me comparer à un chien. Seulement un chien, Madame la tête de liste macroniste, un chien c'est un animal qui a sûrement et instinctivement beaucoup plus de valeurs que certains d'entre vous. Et puis un chien, Madame, ça digère des pierres tandis que vous, vous n'avez toujours pas digéré le fait que les valdobriotins n'ont pas voulu de vous. Pour finir, la journée s'est bien déroulée et les enfants étaient enchantés. »

**Christine PIERRAT :** « J'aimerais terminer sur votre intervention. Je pense que malgré tout, Catherine a le droit de regarder facebook. Là, nous allons aller dans la liberté d'expression, cela va être un peu gênant quand même. »

**Thierry ROCHÉ :** « Mais, elle a liké »

**Christine PIERRAT :** « Je ne sais pas de quoi on parle en fait. Mais moi, je n'aimerais pas que l'on m'interdise de liker quelque chose ».

**Thierry ROCHÉ :** « Vous dites cela maintenant mais il y a une publication qui a été déformée pendant les élections. On a traité ma fille parce qu'elle avait mis un like sur une publication et par contre, quand c'est l'effet inverse, il n'y a plus personne. Cela ne va que dans un sens. *Les publications de Lady machin qui sont likées, ça va 2 minutes. Il arrive un moment Madame, vous voulez la paix et surtout qu'à chaque fois ils sont likés par Madame VALES.* »

**Catherine VALES :** « Par qui ? . *Ce n'est pas moi ni ma famille.* »

**Thierry ROCHÉ :** « *likés* par votre fille et votre mari ».

**Catherine VALES :** « *Je vous interdis de faire référence à ma famille* ».

**Thierry ROCHÉ :** « *Non, deux minutes* »

**Catherine VALES :** « *Je vous interdis d'évoquer ma fille et mon mari* ».

**Catherine VALES :** « *Je vous demande le respect* ».

**Thierry ROCHÉ :** « Moi, je suis pour la paix des ménages. Je vous respecte, il n'y a pas de problème Madame VALES. Vous parlez des commissions et vous n'étiez pas là la dernière fois, les gens avec qui nous allons être, nous travaillerons ensemble. »

**Catherine VALES :** « *C'est faux, j'étais présente aux deux commissions d'appel d'offres.* »

**Marie-France HIRTZBERGER :** « Moi, je ne suis pas réseau du tout, mais ce que j'entends là, c'est l'horreur, que de la méchanceté. »

**Thierry ROCHÉ :** « *on va arrêter quoi, si vous voulez travailler, arrêter tout ce « tatin » mais par derrière vous le savez très bien. Arrêtez tout ce machin, vous savez très bien Madame VALES qui est derrière* ».

**Catherine VALES :** « Je le dis devant tout le monde. Les postes de Lady... ce n'est pas moi, ce n'est pas mon mari, ce n'est pas ma fille. Je ne sais pas qui c'est et je m'en fous. Et je vous interdis de faire référence à moi, ou à ma fille ou à mon mari. Stop, c'est ma vie privée et vous n'avez pas à faire référence dans un débat public du conseil municipal. J'arrêterai là et je quitte cette réunion du conseil municipal *et je ne suis pas sûre d'être présente au prochain conseil municipal* »

**Marie-France HIRTZBERGER :** « Est-ce que l'on peut savoir pourquoi nous n'avons pas été salué à notre arrivée en début de ce conseil ? »

Christophe ROOS : « Lorsque vous prenez des seaux toute la journée, à un moment donné cela devient difficile ».

Marie-France HIRTZBERGER : « De qui ? Avez-vous eu des remarques de ma part ? Je vous ai écrit et vous ne m'avez pas répondu. Pourtant je vous ai écrit gentiment sans polémique, sans rien. »

Christophe ROOS : « Avec vous, Madame, je n'ai aucun problème bien au contraire. Nous connaissons votre valeur Madame HIRTZBERGER et je ne me permettrai pas. »

Lola BERTIN : « C'est peut-être la faute à la personne qui like et qui met des emojis qui rigolent sur une publication anonyme de quelqu'un qui compare le maire à un chien. »

Catherine VALES : « Mais il n'y a pas de comparaison entre le Maire et un chien ».

Lola BERTIN : « Mais si bien sûr que si, je l'ai, arrêtez de mentir ».

Vincent JOURDAN : « Si je peux me permettre, là, nous sommes tous en train de perdre du temps. On retarde des projets pour les valdobriotins »

Christophe ROOS : « Non pas du tout »

Vincent JOURDAN : « parce que, à un moment ou à un autre, vous estimez qu'une personne fait quelque chose qui n'est pas à faire et sans en être certain. Désolé mais moi j'arrive, et je suis tout nouveau là »

Christophe ROOS : « sans en être certain, vous rigolez ou quoi, ? sans en être certain ? mais vous trouvez ça où ? »

Vincent JOURDAN : « Vous êtes certain que Madame VALES est responsable de ces publications ? »

Christophe ROOS : « C'est ça Monsieur quand vous allez sur une liste, on fait attention de savoir avec qui on s'associe – effectivement. »

Vincent JOURDAN : « Alors là, c'est la première leçon que vous me donnez, si j'ai bien compris. »

Christophe ROOS : « Ha non je ne donne pas de leçon, vous faites ce que vous voulez ».

Vincent JOURDAN : « Je l'ai pris ne vous inquiétez pas, j'en prends note. »

Christophe ROOS : « Vous savez dire que : « j'étais pas là, j'étais pas là ». Mais moi, les gens savent ce que je pense, il n'y a pas de problème. Ceux qui sont avec moi ici, savent ce que je pense. Je ne suis pas sûr que chez vous tout le monde sait exactement ce que pense votre tête de liste et ce qu'elle fait. Et ça à mon avis, c'est une erreur que vous auriez dû dire dès le départ. »

Catherine VALES : « Je vous attaque en diffamation »

Christophe ROOS : « oui Madame allez-y ».

#### Catherine VALES quitte la séance du conseil municipal

Christophe ROOS : « S'il n'y a plus de questions, on va lever la séance du conseil municipal et prendre un peu de vacances pour revenir en septembre d'un bon pied et moi, j'y mettrai tout mon cœur et j'espère que cela sera pareil pour tout le monde. »

Le Maire de Val de Briey

Christophe ROOS.

